



VALISE PÉDAGOGIQUE  
"ÉLARGISSEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE"

94A.- LES PAYS CANDIDATS À L'UNION EUROPÉENNE  
OFFICIELS, POTENTIELS, ÉVENTUELS ET ASSOCIÉS

Type de document	Niveau des apprenants		
	Secondaire I 1	Secondaire II 2	Adultes 3
R	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Le futur élargissement de l'Union européenne est ouvert à tout pays européen ayant un gouvernement démocratique, pratiquant un marché libre et ayant la volonté et la capacité d'appliquer les lois de l'Union européenne déjà établies.

Les élargissements passés ont fait passer le nombre de six pays membres (l'Union était alors connue sous le nom de Communauté européenne du charbon et de l'acier) à vingt-sept. Les règles d'adhésion sont définies dans les critères de Copenhague, établis en 1993, et dans le traité de Maastricht (article 49). Pour qualifier un pays « d'européen », il faut un consensus au sein des institutions de l'UE.

### 1.- LES PAYS CANDIDATS OFFICIELS

Actuellement, six candidats officiels à l'élargissement sont reconnus : **LA TURQUIE, LA RÉPUBLIQUE DE MACÉDOINE, L'ISLANDE, LE MONTÉNÉGR O LA SERBIE ET LA CROATIE**. Ces pays devraient rejoindre l'Union européenne à moyen ou long terme, non sans quelques réserves pour des raisons litigieuses avec certains d'entre eux.

#### LA TURQUIE :

Membre fondatrice du Conseil de l'Europe à Strasbourg, l'entrée de la Turquie dans la Communauté européenne a été envisagée dès les années 1960. Ankara fut intégré dans le programme d'association à la CEE (avec Athènes) dans la perspective d'une adhésion ultérieure, le tout avec l'assentiment des autorités françaises et allemandes de l'époque, dirigées respectivement par le général de Gaulle et Konrad Adenauer.

La Turquie a officiellement ouvert des négociations à Paris le 3 octobre 2005. Néanmoins, l'adhésion de la Turquie nécessiterait de sa part un respect des règles en vigueur en Union européenne et notamment sur les points suivants

1. les critères de Copenhague, ce qui n'est pas le cas actuellement ;
2. les discriminations religieuses : financement généralisé des imams contre interdiction de fait pour les chrétiens gréco-orthodoxes de rouvrir des institutions pour former leurs religieux ;
3. les discriminations ethniques : les Kurdes et les Arméniens subissent encore de graves discriminations ; la légalisation récente de l'enseignement en kurde semblerait une opération d'ampleur fort limitée et sans le moindre usage du kurde dans l'enseignement public ;

4. l'attitude hostile et contraire aux règles du droit international public envers Chypre (non reconnue par la Turquie et occupation militaire du Nord de l'île reconnue illégale par l'ONU).

[http://ec.europa.eu/enlargement/countries/detailed-country-information/turkey/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/enlargement/countries/detailed-country-information/turkey/index_fr.htm)

#### **MACÉDOINE, MONTÉNÉGR0 ET SERBIE**

(pays membres du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est ; voir aussi la notice 10-4 au chapitre 10)

La **MACÉDOINE** a déposé officiellement sa demande d'adhésion le 22 mars 2004. Le statut de candidat a été retenu par la Commission européenne, le 9 novembre 2005, et par le Conseil européen, le 16 décembre 2005. En 2009, la Commission a estimé que le pays remplissait de façon satisfaisante les critères politiques et a recommandé l'ouverture de négociations. Elle a réitéré cette recommandation depuis 2010. En mars 2012, constatant que les négociations en vue d'une adhésion ne sont toujours pas ouvertes, le Parlement européen demande au Conseil de les ouvrir au plus tôt.

[http://ec.europa.eu/enlargement/countries/detailed-country-information/fyrom/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/enlargement/countries/detailed-country-information/fyrom/index_fr.htm)

Le **MONTÉNÉGR0** a été reconnu candidat officiel le 17 décembre 2010. Les négociations d'adhésion ont démarré en juin 2012.

[http://ec.europa.eu/enlargement/countries/detailed-country-information/montenegro/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/enlargement/countries/detailed-country-information/montenegro/index_fr.htm)

La **SERBIE** a déposé une demande d'adhésion le 22 décembre 2009. La Commission a rendu un avis favorable sur l'octroi de son statut de candidat par le Conseil le 12 octobre 2011. Le pays a obtenu le statut de candidat le 1er mars 2012.

[http://ec.europa.eu/enlargement/countries/detailed-country-information/serbia/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/enlargement/countries/detailed-country-information/serbia/index_fr.htm)

#### **ISLANDE :**

L'Islande a présenté sa candidature d'adhésion pour intégrer l'Union européenne le 16 juillet 2009. Sa demande fut officialisée par le Conseil européen le 27 juillet 2009 et transmise pour analyse à la Commission. La Commission annonça en février 2010 qu'elle soutenait l'ouverture des négociations d'adhésion de l'Islande. Le 17 juin 2010, l'UE accorda le statut de candidat à l'Islande en approuvant formellement l'ouverture des négociations d'adhésion. Les négociations commencèrent le 27 juillet 2010.

Membre de l'espace économique européen, l'Islande est déjà membre du marché unique et de l'espace Schengen.

Une consultation des citoyens par référendum est envisagée dans ce pays. Les négociations sont actuellement bloquées en raison d'un litige financier relatif à la faillite récente des banques islandaises (refus d'indemniser les Européens non-résidents).

[http://ec.europa.eu/enlargement/countries/detailed-country-information/iceland/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/enlargement/countries/detailed-country-information/iceland/index_fr.htm)

#### **CROATIE :**

Le Traité d'adhésion de la Croatie est en cours de ratification ; son entrée dans l'Union est prévue le 1<sup>er</sup> juillet 2013. Les modalités d'adhésion de la Croatie sont détaillées dans l'axe 10 de la valise.

[http://ec.europa.eu/enlargement/countries/detailed-country-information/croatia/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/enlargement/countries/detailed-country-information/croatia/index_fr.htm)

## 2.- LES CANDIDATS POTENTIELS

(pays membres du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est ; voir aussi la notice 10-4 au chapitre 10)

Les candidats potentiels pour l'adhésion à l'Union européenne sont les États qui, conformément à la politique d'élargissement décidée par l'Union européenne, ont vocation à adhérer et le souhaitent. Concrètement, cette politique d'élargissement assurée s'applique à tous les pays des Balkans occidentaux.

**L'ALBANIE** était l'un des pays officiellement reconnus comme « candidat potentiel » à entamer les négociations sur l'Accord de stabilisation et d'association en 2003. L'accord a été accepté et signé le 12 juin 2006, ce qui constitue le premier pas majeur vers l'adhésion à l'UE. Cependant, l'adhésion de l'Albanie à l'UE dépend de la stabilité économique et politique du pays qui n'a pas encore été atteinte. L'Albanie a toutefois déposée sa candidature le 28 avril 2009, et n'est à ce jour pas reconnue comme « pays candidat » à l'Union européenne.

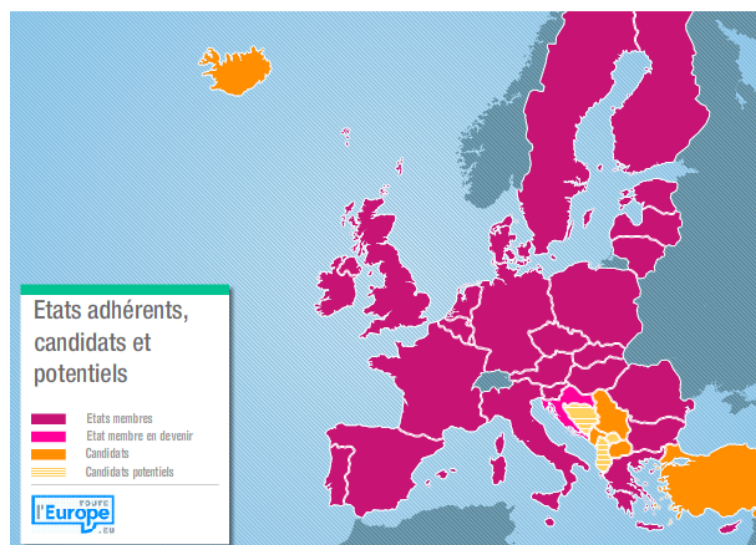
[http://ec.europa.eu/enlargement/countries/detailed-country-information/albania/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/enlargement/countries/detailed-country-information/albania/index_fr.htm)

**LA BOSNIE-HERZÉGOVINE** a encore de nombreux problèmes économiques et politiques. Le pays a commencé à faire des progrès relativement lents mais constants. Elle a d'abord accepté de coopérer avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie de La Haye. L'Accord de stabilisation et d'association a été entériné le 16 juin 2008. C'est le premier pas avant de déposer une candidature et l'ouverture de négociations d'adhésion. Il reste néanmoins d'autres étapes avant de soumettre sa candidature en vue d'une approbation rapide.

[http://ec.europa.eu/enlargement/countries/detailed-country-information/bosnia-herzegovina/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/enlargement/countries/detailed-country-information/bosnia-herzegovina/index_fr.htm)

**KOSOVO** : la Cour internationale de justice a déclaré, le 22 juillet 2010, qu'elle n'est « pas tenue par la question qui lui est posée de prendre parti sur le point de savoir si le droit international conférait au **KOSOVO** un droit positif de déclarer unilatéralement son indépendance. La Cour n'est pas chargée de dire si le Kosovo a accédé à la qualité d'État ». Ce verdict permet selon certains États de l'Union européenne d'entreprendre un rapprochement politique légal avec cet État bien que d'autres États membres ne l'aient pas reconnu. Le Kosovo doit encore faire de nombreux progrès en matière économique et politique avant de proposer sa candidature.

[http://ec.europa.eu/enlargement/countries/detailed-country-information/kosovo/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/enlargement/countries/detailed-country-information/kosovo/index_fr.htm)



<http://www.touteurope.eu/fr/actions/construction-europeenne/elargissement/presentation/carte-des-etats-adherents-candidats-potentiels.html>

### 3.- LES CANDIDATS ÉVENTUELS À L'UNION EUROPÉENNE

Depuis la dissolution de l'Union soviétique, les anciennes républiques soviétiques d'Europe de l'Est et de Transcaucasie sont parfois considérées comme des **candidats hypothétiques** à l'élargissement de l'Union européenne. Ces pays sont regroupés au sein du partenariat oriental élaboré par l'Union européenne.

La politique voisinage de l'Union européenne est développée dans le document 95A.

[http://ec.europa.eu/world/enp/policy\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/world/enp/policy_fr.htm)



[http://www.regard-est.com/home/breve\\_contenu.php?id=1137](http://www.regard-est.com/home/breve_contenu.php?id=1137)

### 31.- LES PAYS DU CAUCASE

**LA GÉORGIE** est géographiquement et presque totalement située en Asie occidentale, seuls deux districts du Nord-Est de cet État sont situés sur le continent européen. Cependant, un peu à l'instar de Chypre, elle est parfois considérée comme un pays culturellement européen. La Géorgie souhaite adhérer à terme à l'Union européenne. Cette opinion a été exprimée à plusieurs occasions et de manière explicite. Néanmoins, la Géorgie ne figure pas parmi les pays ayant une vocation évidente à adhérer tout comme les autres pays du Caucase, au delà même des problèmes économiques et politiques du pays.

[http://fr.wikipedia.org/wiki/G%C3%A9orgie\\_\(pays\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/G%C3%A9orgie_(pays))

**L'ARMÉNIE** est géographiquement et dans sa totalité située en Asie occidentale. Cependant, un peu à l'instar de Chypre, elle est parfois considérée comme un pays culturellement européen. Plusieurs hommes politiques arméniens ont exprimé le désir que leur pays devienne plus tard membre de l'UE, et la population y est en majorité favorable. Néanmoins aucune perspective de rapprochement n'est à l'ordre du jour, sinon celle existant avec le partenariat oriental. Les autorités arméniennes ont d'autres impératifs, notamment le règlement du conflit du Haut-Karabakh avec l'Azerbaïdjan voisine. Aussi, son appartenance à l'Organisation du traité de sécurité collective de la Communauté des États indépendants rend toute perspective d'adhésion caduque.

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Arm%C3%A9nie>

**L'AZERBAÏDJAN** est géographiquement et presque totalement située en Asie occidentale, seul un district du Nord-Est de cet État se situe sur le continent européen. L'Azerbaïdjan est un pays laïque mais à majorité musulmane chiite et à population turque. Le pays lui-même n'a pas exprimé le désir de rejoindre l'UE et pourrait connaître la même hostilité qui se manifeste vis-à-vis de l'adhésion turque. Le pays est membre de la Communauté des États indépendants.

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Azerba%C3%AFdjan>

### 32.- LES PAYS D'EUROPE ORIENTALE

**L'UKRAINE** en matière diplomatique peut être schématiquement divisée en deux, sans que celle-ci remette en cause l'intégrité et la souveraineté du pays. L'une est dite pro-occidentale, l'autre pro-russe. L'orientation dite pro-occidentale comme celle dite pro-russe ont déclaré vouloir à terme faire de l'Ukraine un membre à part entière de l'Union européenne. Néanmoins ce pays étudie en même temps, et sous l'orientation dite pro-russe, la possibilité d'adhérer à l'Union douanière proposée par la Russie. Si Kiev donne son feu vert, toute perspective d'adhésion à l'UE sera définitivement close. De son côté, l'Union européenne n'a pas donné de perspective claire quant à une possible adhésion future de ce pays. L'Ukraine a signé un accord d'association avec l'Union européenne et une zone de libre-échange avec la Communauté des États indépendants.

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Ukraine>

**LA MOLDAVIE** est restée plus ou moins divisée sur son orientation politique vis-à-vis de l'Union européenne. Une part de l'élite politique moldave, désormais majoritaire, souhaite à terme intégrer l'Union européenne. Le territoire séparatiste de la Transnistrie et surtout le manque de développement économique et social correct freinent considérablement toute perspective d'adhésion à l'UE. De son côté, l'Union européenne n'a pas donné de perspective claire quant à une possible adhésion future de ce pays. Le pays est membre de la Communauté des États indépendants.

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Moldavie>

**LA BIÉLORUSSIE**, qui n'est pas encore un état de droit conforme aux dispositions de la convention européenne des droits de l'homme et dont le marché économique est encore administré, a préféré adhérer à l'Union douanière qui, en plus d'elle, compte la Russie et le Kazakhstan, ce qui rend toute perspective d'adhésion à l'Union européenne définitivement close. La Biélorussie est par ailleurs membre de la communauté économique eurasiatique et de l'organisation du traité de sécurité collective de la Communauté des États indépendants, deux structures rendant également impossible une adhésion à l'Union européenne.

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Bi%C3%A9lorussie>

#### 4.- LES ÉTATS DE L'ASSOCIATION EUROPÉENNE DE LIBRE-ÉCHANGE (AELE)

<http://fr.wikipedia.org/wiki/EFTA>

Les États de l'Association européenne de libre-échange ne sont pas candidats à l'Union européenne mais sont étroitement liés à cette dernière par de nombreux accords. Ces pays n'ont pas exprimé leur souhait d'adhérer, que ce soit le fait de la politique des autorités de l'État ou à la suite d'un référendum. Les États membres de l'AELE sont les suivants : **LA NORVÈGE, LA SUISSE ET LE LIECHTENSTEIN.**

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Norv%C3%A8ge>

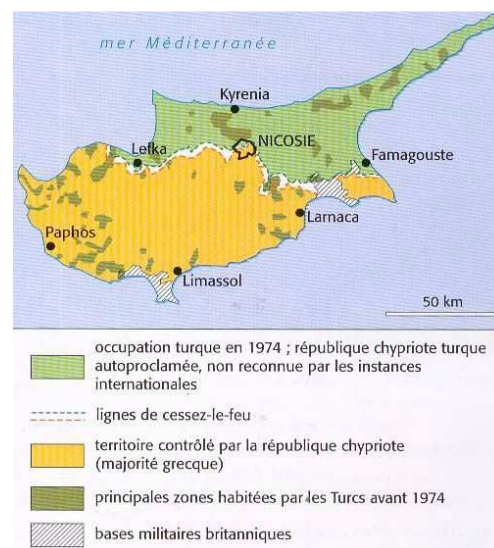
<http://fr.wikipedia.org/wiki/Suisse>

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Liechtenstein>

L'Islande a déposé une demande d'adhésion à l'Union européenne (cf. ci-dessus).

#### 5.- LA QUESTION CHYPRIOTE

Officiellement, l'État insulaire de Chypre fait partie de l'Union européenne, sous la souveraineté *de jure* de la **RÉPUBLIQUE DE CHYPRE**. Les chypriotes turcs sont citoyens de la République de Chypre et donc de l'Union européenne. Néanmoins, les acquis communautaires de l'UE sont suspendus dans le tiers nord de l'île, qui est resté hors du contrôle de la République de Chypre depuis l'invasion turque de 1974. Les chypriotes grecs ont rejeté le plan Annan qui devait régler le conflit de Chypre par le référendum du 24 avril 2004. Si le référendum avait été en faveur du plan, l'île (à l'exception des bases militaires britanniques de Chypre) aurait rejoint l'Union européenne sous le nom de République unie de Chypre. Les relations de l'Union européenne avec la **COMMUNAUTÉ CHYPRIOTE TURQUE** sont prises en charge par la Direction générale à l'élargissement de la Commission européenne.



[http://hgjbs.canalblog.com/archives/L\\_benharous\\_\\_t\\_es/p60-0.html](http://hgjbs.canalblog.com/archives/L_benharous__t_es/p60-0.html)



## 6.- MICRO-ÉTATS ASSOCIÉS À L'UNION EUROPÉENNE

L'expression Micro-États associés à l'Union européenne désigne les micro-États d'Europe qui par certaines closes sont *de facto* membre de l'Union européenne bien que ce ne soit pas le cas officiellement. La clause primordiale est l'Accord sur les relations monétaires. L'adhésion formelle à l'Union européenne est souhaitée par certains partis politiques de ces micro-États. Leurs particularités sont d'avoir des pièces en euro avec une face nationale propre et officielle. Les micro-états associés à l'Union européenne sont les suivants : **MONACO, SAINT-MARIN ET L'État de la Cité du Vatican.**

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Monaco>

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Saint-marin>

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Vatican>



<http://www.nouvelle-europe.eu/quelle-est-la-place-des-micro-tats-en-europe>

## 7.- MICRO-ÉTATS NON ASSOCIÉS À L'UNION EUROPÉENNE

Les micro-États non associés à l'Union européenne désignent les micro-États d'Europe qui ne souhaitent pas intégrer à ce jour l'Union européenne officiellement ou *de facto*. Ce sont le Liechtenstein et Andorre.

**LE LIECHTENSTEIN**, qui n'a pas l'euro pour monnaie, est étroitement lié à la Suisse et est membre de l'Association européenne de libre-échange. Il n'est donc pas officiellement ou *de facto* membre de l'Union européenne.

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Liechtenstein>

**ANDORRE** utilise l'euro sans propre face nationale. Ce micro-État souhaite avoir sa propre face nationale de pièces en euro mais les closes d'associations avec l'Union européenne et notamment l'Accord sur les relations monétaires n'ont pas encore aboutit. Si tel était le cas, Andorre deviendrait un micro-État associé à l'Union européenne.

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Andorre>

## 8.- LES PAYS D'EUROPE HORS FUTUR ÉLARGISSEMENT

**LA Fédération de Russie** ne souhaite pas adhérer à l'Union européenne bien que sur le plan historique, elle soit considérée comme un État européen. La Russie coopère avec l'Union européenne dans divers domaines mais propose pour elle-même et à d'autres États d'Europe (et au-delà d'Asie) une autre organisation régionale que l'Union européenne : l'Union douanière. Celle-ci devrait, en 2015, se transformer en **UNION EURASIENNE**.

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Russie>

L'Union douanière rend toute perspective d'adhésion à l'Union européenne caduque tout comme l'appartenance d'un pays européen à la Communauté économique eurasiatique ou à l'Organisation du traité de sécurité collective. Les membres de l'Union douanière sont la Russie, la **BIÉLORUSSIE** et le **KAZAKHSTAN**.

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Bi%C3%A9lorussie>

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Kazakhstan>



<http://www.lamaisonrusse.com/presse/spip.php?article18>

Auteur : **RICHARD STOCK**, Centre européen Robert Schuman à Scy-Chazelles, 2012

Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de l'auteur et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne ou des partenaires au projet.



Licence de libre diffusion *Creative Commons* : le document peut être librement utilisé, à la condition de l'attribuer à l'auteur en citant son nom ; seules les utilisations non commerciales sont autorisées (les utilisations commerciales restent soumises à autorisation) ; les modifications doivent d'être assorties des mêmes options *Creative Commons* que le document initial.

Ce document est extrait de la **VALISE PÉDAGOGIQUE SUR L'ÉLARGISSEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE** (qui existe en allemand, anglais, bulgare, croate, français et polonais) destinée à l'enseignement secondaire (I & II) et aux activités d'animation européenne des ONG engagées dans l'éducation à la citoyenneté démocratique active (Académies européennes, Maisons de l'Europe, etc.). Elle a été produite, dans le cadre d'un projet cofinancé par l'Union européenne (programme PRINCE), par l'Académie européenne de Berlin (porteur de projet), l'Association bulgare des enseignants d'allemand (BDV), le Centre européen Robert Schuman (CERS) à Scy-Chazelles, le Conseil Atlantique de Croatie et la Fondation polonaise Robert Schuman.



La valise pédagogique "Élargissement de l'Union européenne" a été élaborée avec l'aide de l'Union européenne (programme PRINCE).

